

Aidants familiaux des personnes âgées : les
soutenir et les aider

RELATION, RECHERCHE & ETP

Ref : ECSPA23A



Compétences visées

Soutenir les aidants et leur permettre de trouver leur place dans l'accompagnement des personnes âgées dépendantes.

Objectifs et contenus

Identifier le contexte politique et sociétal des aidants familiaux des personnes âgées

- Le rapport du HCFEA de 2017 sur la prise en charge des aides à l'autonomie et son incidence sur la qualité de vie des personnes âgées et de leurs proches aidants.
- L'arrêté du 5 décembre 2016 fixant le référentiel d'évaluation multidimensionnelle de la situation et des besoins des personnes âgées et de leurs proches aidants, prévu par l'article L. 232-6 du code de l'action sociale et des familles.
- La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.
- La Loi n° 2019-485 du 23 mai 2019 visant à améliorer la reconnaissance des proches aidants.
- Le vieillissement de la population.
- La définition de l'aidant versus le professionnel œuvrant auprès des personnes âgées en perte d'autonomie.

Comprendre le vécu psychologique des aidants familiaux confrontés à la perte d'autonomie et/ou des fonctions cognitives d'un proche âgé

- La particularité du vécu de l'aidant principal.
- Le vécu d'usure, le test de Zarit, le sentiment de fardeau.
- La gratification de l'aidant familial, sa reconnaissance.
- Le vécu psychologique de l'enfant, du conjoint.
- La particularité du poids pour l'aidant désigné.
- Le vécu de la famille face à la perte des capacités mentales d'un proche.
- Le repérage de l'isolement et de l'épuisement de l'aidant, conduite à tenir.
- Le repérage des troubles et des symptômes des aidants, prise en charge.
- La connaissance de la famille, l'utilisation d'un arbre relationnel, le système de liens.
- Les attitudes et les mécanismes d'adaptation psychiques : déni, agressivité, deuil anticipé.
- Les situations limites d'épuisement des aidants, les risques de maltraitance.
- L'ambivalence de la famille vis-à-vis de l'institution, des soignants : rivalité et confiance.

Initier une organisation qui permette l'implication des aidants familiaux à toutes les étapes de la prise en charge

- L'état des lieux des pratiques.
- Les besoins des aidants.
- Leur place dans le dispositif de soins.
- La formation des aidants.

Développer une aide relationnelle, un soutien auprès des proches

- La prise de conscience des soignants devant les attitudes : jugement, projection, identification.
- La nécessaire neutralité dans la relation.
- L'aide aux familles : accueil, information sur les démences, aide devant les problèmes matériels et sociaux, soutien psychologique.
- La gestion des situations conflictuelles et l'aménagement des relations triangulaires familles/soignants/personnes âgées.
- L'aide à l'aidant et la place des associations (ex. : France Alzheimer).

Méthodes

- Apports cognitifs.
- Cas pratiques.

Personnes concernées

Tout professionnel de santé, du secteur médicosocial et des métiers de la rééducation qui travaille avec les personnes âgées.

Valeur ajoutée

La formation vise à soutenir la posture des professionnels de santé dans leur activité d'accompagnant des aidants des personnes âgées dépendantes.

Pré-requis

Aucun

À noter

Cette formation peut être éligible au DPC selon la réglementation en vigueur

- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des contraintes de validation de l'ANDPC, nous serions en mesure de vous communiquer un numéro de programme DPC dans les trois mois après la contractualisation de la formation.

Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- Rapport du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge – 2017.
- Loi dite ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement) – 2015.
- Soutien aux proches aidants – CNSA -2019.
- Arrêté du 5 décembre 2016 relatif au référentiel d'évaluation multidimensionnelle de la situation et des besoins des personnes âgées et de leurs proches aidants.
- Décret du 2 octobre 2020 relatif aux congés rémunérés des aidants.
- Décret du 22 juillet 2022 relatif à l'allocation journalière du proche aidant.

Mise à jour le : **14/02/2024**